



SELECTION NOMINATIVE

EQUIPE DE FRANCE DE VA'A

SENIOR – MOINS DE 23 ANS – JUNIOR

SAISON 2017

I. SELECTION EQUIPE DE FRANCE VA'A 2017

A. Programme d'action

- Championnat du Monde à Tahiti – 27 au 30 juin 2017

B. La sélection sous réserve de satisfaire aux règles administratives

V1 HOMME	
Nom Prénom	Club
LESSEUR CEDRIC	A.S PIROGUE POLYNESIENNE - 8316
V6 HOMME	
Nom Prénom	Club
LESSEUR CEDRIC BEYNET PATRICK BEYNET NICOLAS MANUTAHU MANUARI BERTIN ERIC TAUPUA JIMMY	A.S PIROGUE POLYNESIENNE – 8316 CLUB NAUTIQUE LA MEDUSE – 8303 CLUB NAUTIQUE LA MEDUSE – 8303 KAYAK CLUB DE VANNES – 5617 CLUB KAYAK MER NORD – 5005 CK BRESTOIS - 2909
V1 DAME	
Nom Prénom	Club
PIANA OLIVIA*	A.S PIROGUE POLYNESIENNE – 8316

*Sous réserve d'une performance dans l'embarcation V1 lors d'une compétition nationale avant le 15 mai 2017.

II. Rappel des règles de sélection

A. Préambule

Les sélections nominatives sont arrêtées par le Directeur Technique National sur proposition du Directeur Sportif après avis de deux experts de l'activité défini par la Directeur Sportif et du Vice-Président en charge du Haut-niveau pour cette activité.

Le Directeur Technique National peut effectuer une sélection nominative différente de celle issue du présent règlement de sélection, dans un souci de performance de l'Équipe de France. Il peut aussi minorer ou majorer ces effectifs en fonction du niveau et de la densité de chaque épreuve.

Dans le cas où un bateau ne pourrait pas honorer tout ou partie de sa sélection (raisons scolaires, santé, de comportement ou de double sélection), un autre bateau pourra être sélectionné pour tout ou partie du programme, sur décision du Directeur Technique National.

B. Proposition de sélection pour le Championnat du Monde 2017 de Va'a

Sur la base du classement de sélection 2017, 0 à 1 sportif, par épreuve monoplace définie au paragraphe B, peut être proposé pour le programme d'action.

Sur la base du classement de sélection 2017, 0 à 6 sportifs, par épreuve à 6 places définie au paragraphe B, peuvent être proposés pour le programme d'action.

C. Règles administratives

La validation de la sélection arrêtée par le Directeur Technique National est conditionnée à la signature de la Convention Individuelle « Sportif sélectionné en Équipe de France Va'a 2017 » et au respect des démarches administratives et médicales prévues par cette convention.



III. PROGRAMME D' ACTIONS

- Championnat du Monde à Tahiti – 27 au 30 juin 2017

IV. PARTICIPATION AUX EPREUVES PARA VA'A

A. Rappel du règlement international IVF

L'inscription au championnat du monde d'un sportif doit être réalisée par la FFCK.

B. Demande d'inscription

Les demandes d'inscription doivent être envoyées, à la FFCK, à l'attention du Directeur Sportif, avant le 20 avril 2017 :

Fédération Française de Canoë-Kayak
Directeur Sportif
87, quai de la marne
94344 JOINVILLE-LE-PONT CEDEX

Dans le cadre de cette autorisation, il y a aucune prise en charge financière de la FFCK.

C. Règles d'inscription

Les sportifs souhaitant participer à cette compétition doivent remplir les règles suivantes :

- Etre licencié à la FFCK
- Etre titulaire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du Canoë-Kayak en compétition.